



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 06 décembre 2024 relative à la nomination des vice-présidents.

ARRETE

Article premier :

Délégation est donnée à **Madame Sylvie COUPLEUX**, Vice-Présidente en charge de la vie étudiante, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'université d'Artois et dans la limite de ses attributions, et à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté, les actes, décisions, documents mentionnés ci-dessous :

- des arrêtés de Tiers Temps supplémentaires aux examens,
- des contrats de travail « Etudiants »,
- des décisions d'exonération ou non exonération de droits de scolarité et notifications,
- des décisions, **suite au vote du Conseil d'Administration**, d'attribution de subventions à des associations étudiantes.
- des arrêtés d'aménagement pour les étudiants en situation de handicap,
- des courriers d'invitation aux commissions CVEC, R2E ou Engagement Vie de l'étudiant,
- des comptes rendus des commissions CVEC, R2E ou Engagement Vie de l'étudiant.

Article 2 :

Cette délégation prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire.

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 3 novembre 2025

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 3 novembre 2025

Publication sur l'intranet le : 3 novembre 2025

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 3 novembre 2025

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr